Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_005-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 20/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Date d'affichage
16/01/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13 Contres : 0 Abstentions : 0

Réf	2026-005

L'an 2026, le 20 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme LEMOINE Lélia,

Excusés avec pouvoir : Mme SABATIER Nathalie pouvoir donné à M.EON Jonathan, M.FONTENEAU Damien pouvoir donné à M.BLANDEL Philippe

Excusés : M.SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Secrétaire de séance : M.BLANCHET Jacques

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre des amandes de police pour l'année 2026

Monsieur SORRE fait part des travaux de sécurisation des espaces publiques qui seront réalisés au cours de l'année 2026. La commune peut dans ce cadre, prétendre à une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2026 dans le cadre de la sécurisation par marquage au sol et renforcement de l'éclairage.

Une demande de chiffrage a été demandée auprès du SDE pour le renforcement du passage piéton sur la route des Ecoles face à l'école Saint-Goulven.

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante

Lieux des travaux *1* (n° des voies, lieu-dit)	Nature des travaux	Objectifs d'amélioration de la sécurité routière	Montant (HT €)
Passages piétons bourg et écoles	Installation d'un éclairage ciblé sur le passage piéton	Avoir une meilleure visibilité des piétons (famille) traversant une rue très passante	978.88 € x 4 = 3 915.52 €
Arrêts de car	Installation de panneaux de signalisation près des arrêts de cars	Avoir une attention particulière des	1 176.80€ (147.10€x8)

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_005-DE

		automobilistes sur une route passante	

Le montant prévisionnel de l'acquisition s'élève à 5 092,32€ HT.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Ø**DÉCIDE** de réaliser les travaux de sécurisation en centre-bourg.
Ø**S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2026 et les inscrire au budget en section d'investissement,
Ø**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée

pour : 13 , contre : 0 , abstention :0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M Jacques BLANCHET